

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 18
Nombre de pouvoirs : 4
Publié le 8 juillet 2026

Conseil municipal du 7 juillet 2026

Sous la présidence de Mme Valentine ERNÉ-HEINTZ, maire.

Étaient présents : BAUER Carine, BOHR Freddy, BURGER Eric, DIEBOLT Rémy, FREYSZ Anne, JACOB Christophe, JACOB Julie, KRAEMER Anne-Marie, LASTHAUS Sébastien, LEMER Aude, MARTINI Matthieu, MERCK Fanny, NIESS Laetitia, RAPP Olivier, REYMUND Antoine, THIBAUT MEYER Sylvie,

Absents : DUMONT Olivier qui donne pouvoir à KRAEMER Anne-Marie, KOPFF Carole qui donne pouvoir à JACOB Julie, ZEISSLOFF Christian qui donne pouvoir à MARTINI Matthieu, ZEISSLOFF Patricia qui donne pouvoir à BOHR Freddy, RUCH Thomas

Secrétaire de séance : NIESS Laetitia

6. OBJET : RÉGULARISATION FONCIÈRE D'UNE PARCELLE SITUÉE SUR LA VOIRIE COMMUNALE – RUE DES NOYERS À RUMERSHEIM

Suite à la réalisation d'un procès-verbal d'arpentage par le propriétaire riverain, il s'avère qu'une partie de la parcelle sise section 419-02 parcelle n°31 est située sur le domaine public :

Il est aujourd'hui nécessaire de régulariser la situation de cette parcelle au livre foncier par la rétrocession à l'euro symbolique d'une portion de 12 m² ;

Après délibération, le conseil municipal :

Décide le transfert de la parcelle sise section 419-02 n°x/31 de 12 m² dans le domaine public de la commune,

Désigne, conformément à l'article L1311-13 du CGCT, M. Sébastien LASTHAUS, adjoint au maire, pour signer l'acte administratif d'acquisition,

Donne tout pouvoir à Madame le maire pour authentifier la régularisation foncière par acte administratif d'acquisition.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Copie conforme,

Madame Le Maire,

Valentine ERNE-HEINTZ



La secrétaire de séance

Laetitia NIESS